

Salarié déclaré compétent en prévention (SDC)

Non-certifiante

Formation continue.

Réf. : 2102922F — Mise à jour : 7 janvier 2026

Organisme responsable : POLE FORMATION - SAINT AVE

Contenu

Objectifs

Formation action qui permet d'animer la démarche de prévention initiée par l'employeur en lien avec les acteurs de prévention internes et externes de l'entreprise, d'analyser les risques spécifiques à son secteur d'activité, de mettre en œuvre et suivre les projets d'améliorations issus des remontés terrains, de créer et tenir à jour le DUERP de son établissement ou entreprise.

Programme

Programme théorique

Réglementation et responsabilités de l'entreprise. La prévention et l'obligation de résultat. Le référent sécurité cadre juridique, missions, prérogatives. L'organisation de santé et sécurité. Les interlocuteurs de la sécurité (internes, externes). Les enjeux de la prévention Humains, économiques, juridiques et sociétaux. Les accidents du travail (AT), les accidents de trajet - Les maladies professionnelles (MP) Les coûts directs et indirects des AT/MP. Le suivi des indicateurs IF, TF, IG, TG par population. L'évaluation des risques. Les différents risques. Le document unique, les documents de sécurité. La conformité des lieux de travail et des équipements - Les équipements de protections sur les lieux de travail Les vérifications et les contrôles obligatoires. Les outils de l'évaluation des risques - La méthode d'analyse d'accidents : l'arbre des causes. La démarche de prévention multi disciplinaire. Les principes généraux et les valeurs de la prévention. Le plan d'action : conception, suivi, réajustement. Les obligations
Les formations obligatoires ; L'affichage

Programme pratique

Analyse de situations de travail

Audit de sécurité. Conception de documents de synthèse. Préparation et animation de réunions.

Les plus : Le salarié déclaré compétent en prévention (SDC) à en charge les activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise (PPRP). Cette formation permet de former le salarié pour qu'il puisse assurer ses futures missions et ainsi de répondre à l'obligation pour l'employeur de désigner un ou plusieurs salariés compétents.

Référence : articles L. 4644-1 et R. 4644-1 du Code du travail.

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée

Sans niveau spécifique

Niveau de sortie

Sans niveau spécifique

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
2167262	Présentiel	Saint-Avé	31/12/2025	30/12/2026
2167263	Présentiel	Ploërmel	31/12/2025	30/12/2026

